

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 8 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit Février à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 2 Février 2018

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS : DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, PROUX Manuel

Secrétaire de séance : BRIENS Guillaume

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Au cours de sa séance du 8 Février 2018, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Guillaume BRIENS,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 18 Janvier 2018.

1. Construction d'une école et d'un accueil périscolaire :

- **Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou du FSIL dans le cadre du Contrat de Ruralité**
- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Vendée Territoires**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de construction d'une école et d'un accueil périscolaire,
- accepte le plan de financement prévisionnel qui s'élève à 1 947 549 € HT,
- sollicite l'aide de l'Etat (DETR et DSIL) dans le cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020 de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral,
- sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Vendée Territoires 2017-2020 de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

2. Réalisation de la voie d'accès et des zones de stationnement du futur groupe scolaire et accueil périscolaire :

- **Convention de maîtrise d'œuvre à passer avec l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de la voie d'accès et des zones de stationnement du futur groupe scolaire et périscolaire confiée à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'accord de la Commission permanente et/ou de l'agrément du Conseil d'administration de la SPL,
- d'approuver la convention de maîtrise d'œuvre correspondante pour un montant de 7 847.50 € HT,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention,
- l'inscription des dépenses correspondantes à l'article 2313 opération 58 du budget principal.

3. RPI : Préparation de la rentrée scolaire 2018/2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Refuse le gel d'un 5^{ème} emploi d'enseignant en élémentaire à la Réorthe avec une prévision retenue de 102 élèves pour 5 classes,
- Accepte la mise à l'étude du dispositif de l'accueil des moins de 3 ans à l'école maternelle des Minots, dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal.

4. Travaux de grosses réparations de voirie (programmation sur 3 ans) :

- **Passation d'une Convention d'assistance technique de voirie avec l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de confier la mission d'assistance technique relative à la programmation sur trois ans des travaux de grosses réparations de la voirie à l'Agence de service aux collectivités locales de Vendée, sous réserve de l'accord de la Commission permanente et/ou de l'agrément du Conseil d'administration de la SPL,
- d'approuver la convention d'assistance technique de voirie correspondante pour un montant de 4 200 € HT,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention d'assistance technique,
- l'inscription des dépenses correspondantes qui seront engagées à l'article 2151 opération n° 47.

5. Acquisition d'un immeuble situé 40 rue Georges Clemenceau à Féole

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de faire l'acquisition de la propriété de Monsieur et Madame Imbert PEROCHEAU, comprenant une maison cadastrée AB 254 et AB 425 et un garage cadastré AB 317 pour une superficie totale de 312 m², le tout arrêté à 40 000 €,
- de confier la rédaction de l'acte à l'Etude de Maîtres AUVINET-CHATEIGNER, Notaires associés à La Caillère Saint-Hilaire,
- de donner l'autorisation au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération,
- l'inscription des crédits au Budget Primitif 2018.

6. Participation du Club de Foot aux dépenses d'eau du Stade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le remboursement de l'abonnement du compteur électrique par la Commune pour l'année 2017, à hauteur de 201.48 € TTC, à l'association FCPRJ,
- arrête la participation de l'Association FCPRJ à la consommation d'eau du Stade pour l'année 2017 à hauteur de 50 %, soit 877.18 €,
- autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes de 675.70 € à l'encontre du Club de Football FCPRJ correspondant à la participation aux dépenses d'eau diminuée de la prise en charge financière par la Commune de l'abonnement électrique du Stade, pour l'année 2017.

7. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la révision des loyers des logements locatifs et l'exercice du droit de préemption.

8. Motion Voie rapide Fontenay le Comte / Rochefort :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de signer la motion ci-dessus pour la voie rapide Fontenay le Comte / Rochefort.

Fait à la Réorthie, le 15 Février 2018

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.C. AUVINET', is written over the bottom portion of the official stamp.